



La Marche pour la citoyenneté culturelle 2024/2025

Handicap/grand âge/précarité

Fiche repères : qu'est-ce que la citoyenneté culturelle ?

La citoyenneté culturelle est indissociable du statut de citoyen. Elle repose sur un socle de droits culturels justiciables, sur des principes inscrits dans la constitution et dans des textes législatifs d'un État ainsi que dans des accords internationaux que celui-ci a ratifiés, gages de notre appartenance à la Communauté humaine. Elle est consacrée aussi par un cadre réglementaire imposant des conditions d'accessibilité pour des établissements, des services, des produits et des activités ainsi que pour des sites internet. La citoyenneté culturelle garantit la liberté de participer à la vie culturelle dans tous ses aspects et implique la possibilité de contribuer à l'élaboration des politiques impactant son effectivité. Elle comporte des devoirs pour les citoyen(ne)s ainsi que des obligations pour des responsables publics.

En France, la citoyenneté culturelle repose sur des principes à forte portée juridique, inscrits dans le bloc de constitutionnalité notamment :

« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte (...) à la culture. » ainsi que « L'égalité d'accès au service public, la garantie de sa continuité et de son adaptabilité. ».

Le Service public de la culture constitue un bien commun essentiel pour l'effectivité de la citoyenneté culturelle. Les Français et les Françaises ont la citoyenneté européenne par transivité(1), de ce fait leur citoyenneté culturelle est portée également par de nombreux textes réglementaires de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe. Le respect de la citoyenneté culturelle passe par l'incarnation des principes et des valeurs sur lesquels a été fondée la République française. Celle-ci est indivisible, laïque, démocratique et sociale et sa devise est « Liberté, Égalité, Fraternité ».

De nombreux autres principes et valeurs sont au coeur du droit français, notamment : l'égalité des droits, des chances, de traitement et la non-discrimination.

C'est en faisant vivre cet esprit de notre République que les autorités publiques ainsi que les citoyennes et les citoyens permettront pour toutes et tous le libre exercice de la citoyenneté culturelle.

Extrait du Livret Mon Carnet de la citoyenneté culturelle, édition Cemaforre, 2023.

www.culturecitoyennete.com / <https://lamarche.culturecitoyennete.com/>

Notes en annexe.

Notes annexes

1) La citoyenneté européenne par simple transativité :

Tout national d'un État membre est citoyen européen, sans qu'il existe de nationalité européenne. Il s'agit donc d'une identité juridique par transativité.

www.conseil-constitutionnel.fr

2) La citoyenneté Être (un) citoyen aujourd'hui, Synthèse, page 15, Les rapports du Conseil d'État, étude annuelle 2018.

www.conseil-etat.fr/publications-colloques/etudes/la-citoyennete-etre-un-citoyen-aujourd-hui

3) L'invention du service public culturel. Le rôle du Conseil d'État, Colloque des 26 et 27 novembre 2021, Paris. www.conseil-etat.fr

4) L'expression "bloc de constitutionnalité" désigne l'ensemble des textes et principes à valeur constitutionnelle que les lois doivent respecter. Cette expression est employée pour la première fois en 1971 par le juriste Louis Favoreu suite à la décision Liberté d'association du Conseil Constitutionnel. 28 juil. 2020. Qu'est-ce que le bloc de constitutionnalité ? | vie-publique.fr

5) « la culture dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances », référence à la définition présentée lors de la conférence de l'Unesco à Mexico (1982).

En complément : L'accès à la culture est entendu comme l'accès à l'information, aux médias, aux œuvres, au patrimoine, à l'éducation, à l'enseignement, à la création, aux pratiques artistiques tant d'éveil, amateurs que professionnelles, et aux contenus culturels numériques.